

N°2016-2-01		
Nombre de conseillers	L'an deux mille seize et le 07 octobre, le Conseil syndical du Syndicat mixte pour l'Accueil des Gens du voyage en Haute-Garonne, dûment convoqué par M. le Président Jean-Marc HUYGHE, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de ST-Orens	
En exercice		62
Présents		05
Ayant participé au vote		09
Présents :	Mme FEYT Mrs DURRIEU, HUYGHE, MARIN, PORTES	
Absents avec pouvoirs :	Mmes MONFRAIX pouvoir à Mr PORTES, ORESTRE pouvoir à Mr MARIN, Mr ABADIE pouvoir à Mme FEYT, Mr LEPINAY à Mr HUYGHE.	
Date de la convocation	30 septembre 2016, étant donné que le conseil n'a pas pu être ouvert le 02/09/2016 du fait de l'absence de quorum	

Objet : Approbation Procès – verbal CS du 17/03/2016

Le Président soumet à l'approbation le Procès-verbal du Conseil Syndical du 17/03/2016, ci-dessous :

Après une première convocation le 10 mars 2016, le Comité Syndical s'est réuni sans quorum

Jeudi 17 mars 2016

**Salle Lauragais – Maison des Associations
31620 BOULOC**

Etaient présents :

Mesdames : Oreste, Faivre
Messieurs : Huyghe, Marin, Portes, Doisneau

Ont donné pouvoir :

Mme Feyt a donné pouvoir à Mme Oreste, Mme Daldosso a donné pouvoir à M. Portes, M. Alm a donné pouvoir à M. Doisneau, M. Lepinay a donné pouvoir à M. Huyghe, M. Lazzarotto a donné pouvoir à M. Marin

Assistaient également à la réunion :

Mesdames Lacan et Sabatier
Messieurs: Gouyon, Vanderwal

M. Huyghe ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les participants.

Par le biais de M. Portes, le Président de la communauté de communes du Frontonnais informe le comité syndical que l'acte d'achat du terrain qui accueillera la future aire d'accueil de Castelnaud d'Estretfonds est en passe d'être signé.

M. Portes adresse également les salutations de Mme le Maire de Bouloc aux membres du conseil syndical.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 30 novembre 2015

En l'absence de remarque, il est procédé au vote : adoption à l'unanimité

2. Comptes administratifs 2015

Concernant le budget annexe, en fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 113 963.60€ et les recettes à 103 714.30€. Le résultat d'exploitation s'élève donc à -10 249.30€.

Avec un excédent de fonctionnement 2014 de 35 197.08€, le résultat 2015 à affecter en 2016 est donc de 24 947.78€.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 2 019.60€ et les recettes à 4 033€. Le résultat d'exécution 2015 est donc de 2 013.40€.

Avec un excédent 2014 de 23 974.99€, l'excédent de la section d'investissement est de 25 988.39€.

Le résultat cumulé des deux sections est de 50 936.17€ par lesquels 24 947.78€ sont à affecter au budget primitif 2016.

A propos du budget principal, en fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 786 965.49€ et les recettes à 931 265.63€. Le résultat d'exploitation 2015 est donc de 144 300.14€.

Avec un excédent de fonctionnement 2014 de 158 939.06€, le résultat 2015 à affecter en 2016 est de 303 239.20€.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 14 403.07€ et les recettes à 9 102.12€.

Le résultat d'exécution est donc de - 5 300.95€. Avec un excédent d'investissement 2014 de 90 313.79€, l'excédent 2015 s'élève à 85 012.84€.

Le résultat cumulé est de 388 252.04€ parmi lesquels 303 239.20€ sont à affecter et reporter au budget primitif 2016.

=> Il est procédé au vote : adoption à l'unanimité

3. Comptes de gestion 2015

M. le Receveur des Finances de Toulouse Municipale a établi les comptes de gestion du syndicat qui concordent rigoureusement avec les comptes administratifs.

=> Il est procédé au vote : adoption à l'unanimité

4. Affectation des résultats 2015 sur l'exercice 2016

Au sujet du budget principal, le résultat 2015 à affecter est de 303239.20€.

Au niveau du budget annexe, le résultat 2015 à affecter s'élève à 24 947.78€.

=> Il est procédé au vote : adoption à l'unanimité

5. Adoption du budget primitif de l'exercice 2016

Le débat d'orientations budgétaires a été organisé en novembre 2015.

Au niveau du budget principal, en fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 2 233 494.20€ et en investissement à 827 769.84€.

Au niveau du budget annexe, en fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 382 731,78€ et en investissement à 40 978.39€.

=> Il est procédé au vote : adoption à l'unanimité

6. Postes d'accompagnement à l'emploi et emploi avenir

Pour faire face à l'accroissement de l'activité du syndicat en matière de gestion des aires, M. le Président propose de créer trois postes dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » parmi lesquels deux postes d'agent technique de gestion des aires d'accueil et un poste d'agent social et trois postes dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement à l'emploi » d'agent technique de gestion.

=> Il est procédé au vote : adoption à l'unanimité

7. Création de postes à temps complet

M. le Président propose de créer un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe pour faire face à l'avancement de carrière des agents.

=> Il est procédé au vote : adoption à l'unanimité

8. Autorisation du Président à adresser des demandes de subvention à l'Etat, au département de la Haute-Garonne ou à tout autre organisme public et privé

Le syndicat continuera à diversifier ses sources de financement par la recherche de nouveaux financeurs publics et privés.

=> Il est procédé au vote : adoption à l'unanimité

9. Adoption de tarifs

M. le Président propose d'appliquer les tarifs du syndicat fixés par délibération du 3 juillet 2014 aux aires de Castanet-Auzerville, Fonsorbes, Muret, Portet et Saint Lys à compter de la réouverture estivale 2016.

Le tarif de 80€/mois pratiqué sur les aires non équipées de prépaiement est ramené au tarif journalier de 2.63€ de façon à faciliter le calcul des droits d'usage.

En cas de dysfonctionnement des systèmes de prépaiement, le tarif journalier est fixé à 5€/jour.

=> Il est procédé au vote : adoption à l'unanimité

Questions diverses :

Mme Faivre, déléguée du SICOVAL informe le conseil que le dépôt de déchets à proximité de l'aire de Ramonville pose problème aux riverains. Dans le cadre du projet de réhabilitation de cette aire, le permis de construire a été signé et les plis des entreprises prestataires sont en cours d'ouverture.

Elle demande que la redevance des ordures ménagères soit répercutée sur les tarifs de la nouvelle aire.

M. Doisneau demande à ce que le syndicat lui transmette une liste des préconisations pour le choix des terrains pouvant accueillir une aire d'accueil.

En l'absence d'autres remarques, la réunion est clôturée.

ARTICLE UNIQUE :

Le procès-verbal du conseil syndicat du 17 mars 2016 est approuvé.

Le vote, ayant eu lieu, a donné le résultat suivant :

- pour : 9
- contre : 0
- abstention : 0

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,**

Le Président du Syndicat soussigné,
Certifie exécutoire le présent acte,

- Publié / Notifié le 10/10/2016
- Déposé à la Préfecture le 12/10/2016



Labège, le 10/10/2016